



Location meublé avec électroménager défaillant!

Par **gimmick69**, le **29/06/2008** à **20:22**

Bonjour, je loue depuis 18 mois un appartement meublé, et la machine à laver le linge ne marche plus, ou du moins ne lave plus le linge correctement (elle a environ 10-15ans)!!! J'en ai fait part à l'agence immobilière auprès de qui je loue cet appartement, et m'informe que le propriétaire n'est pas tenu de me la changer!!!

Je reste surpris, car en signant le bail, l'agent immobilier m'a bien précisé que si quelque chose tombé en panne dans l'électroménager, le propriétaire sera tenu de la changer! j'ai maintenant l'impression de m'être fait avoir! Que faire, à quoi ais je droit réellement? Et dans le cadre d'une location de meublé, le propriétaire est il tenu de changé tout appareil ne fonctionnant plus (viellesse surtout! !)

Merci d'avance pour votre réponse.

Grégory